

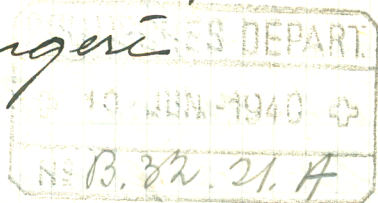
B 32.21.a.

par Express.

Neuchâtel le 10.6.40

Au Département Politique Fédéral
BerneAu Chef du Département Politique
Division des affaires étrangères

Monsieur



Contre toute attente je reçois ce matin une lettre de mon fils Parand. U. datée du 5 avril 1940.

Il m'annonce qu'il a été jugé et condamné à la peine capitale de ce fait, a été transféré à la prison de Högensen où ce bonhomme guillotiné.

Cette lettre est la septième qu'il a écrite mais les 6 pr. n'ont pas été reçues.

Il m'annonce encore que l'exécution peut avoir lieu d'un jour à l'autre.

Alors! Mourant le Chef de la Division que penser du silence de la légation à Berlin et de son impuissance?

On m'a pourtant assuré maintes fois que la légation restait en contact et ne perdait pas de vue cette histoire.

Il y a 3 semaines on procédait encore à une enquête auprès des condamnés de mon fils à N^o

Aussi vous comprendrez ma très
grosse amertume et notre immense
douleur de perdre un fils dans de telles conditions
Si c'était sur un champ de bataille, notre
peine serait bien moins grande.

Aussi je vous supplie d'intervenir
sans retard auprès de la Légation ^{à Berlin} (si
c'est encore temps) pour user de toute
votre influence en sa faveur. et obtenir
une adoucissement.

Je reviens sur mon idée, un échange
ne serait plus possible...??

Enfin voilà l'adresse de l'avocat
qui l'a assisté.

M^r Franz Hallan, avocat
10 Landgrafenstrasse 10
Berlin

Esont en espérant qu'il me soit
trop tard, veuillez agréer Monsieur
le Chef de la Division des affaires Étrangères
l'assurance de ma contribution distinguée

A Paris
Eduse 10
Menchâtel

P. S. veuillez excuser l'écriture.